



FORMATION DE CONDUITE ET DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE D'UN VÉHICULE DE CATÉGORIE B

La formation prépare à l'examen du permis de conduire permettant la conduite des véhicules dont le PTAC (poids total autorisé en charge) est inférieur ou égal à 3,5 tonnes. Aux véhicules de cette catégorie peut être attelée une remorque dont le PTAC est inférieur ou égale à 750 kg.

Selon votre situation, vous avez le choix entre différents mode de formation :

- La formation traditionnelle dès 17 ans avec le passage de l'examen à 18 ans.
- L'apprentissage anticipé de la conduite (AAC) possible dès l'âge de 15 ans avec le passage à l'examen à 17 ans et demi qui comporte 2 phases :
La première, la formation initiale dispensée par l'auto-école et la seconde, avec le ou les accompagnateurs de votre choix (titulaire du permis de conduire depuis au moins 5 ans) avec un suivi pédagogique par l'auto-école et qui débute après la délivrance de l'attestation de réussite de l'évaluation de fin de formation initiale.
- La conduite supervisée à partir de 18 ans comporte également 2 phases : la première dispensée à l'auto-école et la seconde avec le ou les accompagnateurs de votre choix (titulaire du permis de conduire depuis au moins 5 ans) qui débute soit après la délivrance de l'attestation de fin de formation initiale par l'auto-école, soit après un échec à l'examen pratique.

Quel que soit le mode choisi, l'élève devra suivre au minimum 20 h de conduite à l'auto-école avant la présentation à l'examen pratique.



FORMATION DE CONDUITE ET DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE D'UN VÉHICULE DE CATÉGORIE A

PERMIS A1* : Il permet dès l'âge de 16 ans la conduite d'une motocyclette dont la cylindrée n'excède pas 125 cm³ et d'une puissance maximale de 11 KW ou d'un véhicule 3 roues d'une puissance inférieure à 15 KW.

PERMIS A2 : Il permet à partir de 18 ans la conduite d'une moto d'une puissance maximale de 35 KW.

PERMIS A* : Il permet la conduite de toutes les motocyclettes et tricycles ainsi que les quadricycles à moteur d'une puissance maximale de 15 KW.

Le candidat doit être âgé de 20 ans minimum et titulaire du permis A2 depuis au moins deux ans.

* Une formation de 7 heures permet :

- Aux titulaires du permis B depuis au moins deux ans d'obtenir la catégorie A1 du permis de conduire (les titulaires du permis B ayant assuré et utilisé une motocyclette légère ou un tricycle au cours des cinq années précédant le 1^{er} janvier 2011 sont exemptés de cette formation)

- Aux titulaires du permis A2 depuis au moins deux ans d'obtenir la catégorie A du permis de conduire

L'objectif est de familiariser le futur conducteur avec la moto ; la formation met en avant l'importance de la prise de conscience des risques et la nécessité de respecter les règles.



PUBLIC CONCERNÉ

Tout public

PRÉ-REQUIS

- Être âgé (e) de 17 au moins à l'inscription et 18 ans au moins le jour de l'examen pratique (15 ans révolus à l'inscription et 17 ans et demi le jour de l'examen pratique dans le cadre d'une conduite accompagnée)
- Ne pas faire l'objet d'une suspension de son permis de conduire ou d'une interdiction de solliciter un permis
- Une visite médicale peut être demandée dans certains cas
-

MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS A LA FORMATION

0 à 1 mois maximum

Pour les formations financées par le compte professionnel de formation (CPF), après inscription à la formation via une connexion à votre compte, le délai d'accès est de 15 jours minimum

DURÉE DE LA FORMATION ET MODALITÉS D'ORGANISATION

La formation est individuelle et sa durée variera selon plusieurs critères (niveau de départ, allure de progression, disponibilités)

Afin de permettre aux élèves d'adapter leur formation à leurs disponibilités, les cours peuvent être suivis à différents rythmes selon le choix de chacun :

Les cours théoriques peuvent être suivis soit à l'aide d'un support média et/ou via internet (7 jours /7 et 24h/24) de façon individuelle et autonome, soit dans notre salle de code en présence d'un enseignant qui pourra répondre à toutes les questions (à certains jours et dates indiqués sur le panneau d'affichage à l'auto-école)

Les leçons de conduite sont planifiées et adaptées aux disponibilités de chacun à différents rythmes (journée, soirée, week-end)



LIEU DE LA FORMATION

Les cours de code collectifs se déroulent au sein de l'auto-école (les dates et horaires y sont affichés)

Les leçons de conduite ont lieu en et hors agglomération et le départ se fait de l'auto-école au 43, rue Gabriel Péri à SEVRAN – 93270

La piste moto se trouve à rue Maurice Utrillio à AULNAY SOUS BOIS- 93600

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et nous disposons d'un véhicule aménagé et adapté à certains handicaps moteurs.

CONTACT

Pour tout renseignement complémentaire veuillez contacter
Mme SEDRAIA au 09.82.37.77.77 ou par mail autoecoleducentre43sevrان@gmail.com